

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2020

Convocation adressée le 06/07/2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents: Mr David COLIN, Mme Angélique HUGUIN, Mme Anaïs JOLY, Mr GREFF Benjamin, Mme Sylvie COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mr Luc COLIN, Mme Nicole KRILL

Absents excusé(s) : Monsieur Sylvain BECART, Madame Pascale BEDET

Secrétaire de séance : Madame M.Christine BOURGADEL

ORDRE DU JOUR :

- *Election des délégués au SIAEP*
- *Election des délégués au SIGF*
- *Election du délégué au SDED 52*
- *Désignation de la Commission Communales des Impôts Directs*
- *Désignation d'un représentant au GIP 52*
- *Nomination d'un délégué élu et d'un délégué agent au CNAS*
- *Nomination d'un correspondant défense*
- *Commissions Communales*
- *Travaux de réfection d'une joug pour une cloche de l'église*
- *Informations et questions diverses*

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 03 juillet 2020 est approuvé par le Conseil Municipal.

DEL 13/2020 ELECTION DES DELEGUES AU S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après avoir contacté les services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise et que suite au transfert de compétence de l'eau potable, il n'y a lieu d'élire les délégués au SIAEP de Curel Chatonrupt Autigny-Le-Petit, au sein du Conseil Municipal. La commune de Curel sera représentée par des représentants de la CA de Saint-Dizier Der et Blaise.

DEL 14/2020 ELECTION DES DELEGUES AU S.I.G.F (Syndicat Intercommunal de la Gestion Forestière)

CANDIDAT(S)

TITULAIRES

COLIN Luc
SIRI Elisabeth

SUPPLEANTS

KRILL Nicole
GREFF Benjamin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletin Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité Absolue : 5

Sont élus :

TITULAIRES

COLIN Luc
SIRI Elisabeth

SUPPLEANTS

KRILL Nicole
GREFF Benjamin

DEL 15/2020 ELECTION DU DELEGUE AU S.D.E.D 52 (Syndicat Départemental Energie et Déchets)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et plus précisément ses articles L 5212-8 et L5711-1 ;

Vu l'article 21.1 des statuts du SDED 52

Après en avoir délibéré à 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- le Conseil Municipal désigne en qualité de délégué communal :

Nom : COLIN
Prénom : David
Fonction : Maire

- Prend acte que celui-ci représentera la commune au sein de la commission locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des délégués au comité syndical du SDED 52 pour le bloc de compétences « énergie ».

DEL 16/2020 DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée du maire ou de l'adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour une commune dont la population est inférieure à

2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la direction des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 24 noms, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

LECOMTE Denise
JEAN Arnaud
FRANÇOIS Damien
DURST Christophe
HUGUENIN Aurélie
COLIN Sylvie
LOEW Michel
THIERIOT Sandrine
MAIRE Noël
DENIZART Claire
ADDENET Myriam
ROTH Nadège

DENIZART Candy
GAUTHIER Marie-Angèle
MULLER Françoise
DOMMANGE Jean-Claude
LABREVEUX Cédric
BAYZECK Régis
MARECHAL Gisèle
ROUX Régeane
BOUTARD Georges
BERNET Thérèse
CHENY Jean-Claude
GRANDMAIRE David

DEL 17/2020 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU G.I.P 52 (Groupement d'Intérêt Public)

La commune étant membre du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne, elle dispose d'un droit de vote en assemblée générale du groupement. Le représentant de la commune au sein du GIP Haute-Marne est désigné par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal désigne comme représentant de la commune au GIP 52, Monsieur David COLIN.

DEL 18/2020 NOMINATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT AU C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale)

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal désigne :

- Délégué des élus : HUGUIN Angélique
- Délégué des agents : BOURGADEL Marie-Christine

DEL 19/2020 NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal désigne comme correspondant défense, Madame JOLY Anaïs.

DEL 20/2020 COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES :

HUGUIN Angélique
BECART Sylvain
COLIN Sylvie
KRILL Nicole

BÂTIMENTS, VOIRIES, RÉSEAUX

BECART Sylvain
GREFF Benjamin
COLIN Luc
KRILL Nicole

BOIS ET FONCIER

SIRI Elisabeth
GREFF Benjamin
COLIN Luc

ENVIRONNEMENT ET EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE

COLIN Sylvie
COLIN Luc
GREFF Benjamin
JOLY Anaïs
KRILL Nicole

SCOLAIRE

COLIN Sylvie
JOLY Anaïs

SALLE POLYVALENTE

COLIN Sylvie
GREFF Benjamin
HUGUIN Angélique

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS

JOLY Anaïs
COLIN Luc
GREFF Benjamin

CAS (commission d'action social)

COLIN Sylvie
KRILL Nicole
HUGUIN Angélique
JOLY Anaïs

CIMETIERE / EGLISE

COLIN Sylvie
KRILL Nicole
HUGUIN Angélique

COMMUNICATION

JOLY Anaïs
GREFF Benjamin
HUGUIN Angélique

DEL 21/2020 TRAVAUX DE REFECTION D'UNE JOUG POUR UNE CLOCHE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune à un contrat d'entretien pour les cloches de l'église avec l'entreprise HAEZEBROUCK de Sainte-Memmie.

Lors de leur passage du 03/09/2019, il a été constaté que le joug en bois est détérioré au niveau de l'axe et de la cage du roulement d'une cloche et qui risque de céder si des travaux ne sont pas engagés rapidement.

Le devis proposé par l'entreprise HAEZEBROUCK s'élève à 3 344 euros HT soit 4 012.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux
- D'accepter le devis de l'entreprise HAEZEBROUCK
- Autorise le Maire le Maire à signer le devis.
- Charge le Maire de demander des subventions auprès du Conseil départemental, GIP etc...
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal charge le Maire de se renseigner sur la réglementation des installations de barrage dans le ruisseau de l'Osne.
- Un bénitier à l'église a été cassé. Le Conseil Municipal demande au Maire de contacter l'entreprise qui a réalisé les travaux de la toiture du porche.
- Il a été constaté que des terrains privés n'étaient pas entretenus. Une information sera adressée à tous les propriétaires afin de leurs rappeler leurs obligations de débroussaillage dans le cadre de la lutte contre les incendies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.